

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4369

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2014 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie-
développement durable - Individualisations d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4369**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Opérations globalisées 2014 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie-développement durable - Individualisations d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments (DLB) est positionnée comme une direction ressource pour l'ensemble des autres directions de la Communauté urbaine de Lyon. Ses missions se déclinent selon 3 axes :

a) - Les services logistiques :

- l'achat, l'aménagement et l'entretien des véhicules légers ainsi que la gestion des pools de véhicules et du garage officiel,
- l'achat du mobilier de bureau, du matériel administratif,
- l'achat et l'entretien des vêtements de travail des agents, ainsi que la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des produits d'entretien,
- les prestations de reprographie, de la documentation et des archives,
- les prestations liées au courrier entrant et sortant ainsi que sa distribution et sa collecte dans les différents sites de l'établissement,
- les prestations de déménagement des services et de nettoyage des locaux,
- les prestations d'accueil physique et téléphonique à l'Hôtel de Communauté et au Clip.

b) - La maintenance des immeubles bâtis ou non dont la Communauté urbaine est propriétaire ou locataire et des équipements liés pour :

- les locaux occupés par les différents services de la Communauté urbaine répartis sur l'ensemble du territoire communautaire : bureaux, locaux sociaux (vestiaires, réfectoires et sanitaires), ateliers, déchèteries ainsi que les espaces verts privatifs,
- les équipements liés : ascenseurs, équipements de protection incendie, contrôles d'accès, télésurveillance, transformateurs, onduleurs, chaufferies, etc.,
- en relation avec la direction du foncier et de l'immobilier (DFI), les immeubles relevant du domaine privé,
- l'Hôtel de Communauté, relevant de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) de 2° catégorie,
- le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) relevant de la réglementation des ERP de 1ère catégorie, pôle multimodal par lequel transitent, en moyenne, 60 000 personnes par jour,
- les aires d'accueil des gens du voyage,
- les haltes fluviales dont la halte de Lyon-Confluence,
- pour les biens gérés en délégation de service public, en collaboration avec la direction de l'évaluation et de la performance (DEP), la direction assure les obligations du délégataire relatives aux immeubles selon les dispositions des différents contrats de délégation pour la Cité Centre des Congrès à Lyon 6°, les cimetières de Bron et Rillieux la Pape, les parcs de stationnement et le golf de Chassieu.

c) - La construction de bâtiments pour l'installation des services ou l'exercice des compétences de l'établissement ainsi que la déconstruction de bâtiments et la dépollution des sols préalables à la réalisation des projets communautaires

Pour les missions de service et de maintenance relevant de la programmation annuelle des dépenses d'investissement, les moyens financiers correspondants sont alloués dans le cadre des opérations dites "globalisées". Aussi, pour l'année 2014, l'estimation des besoins faite par la DLB est la suivante :

Équipements en délégation de service public

Opération globalisée 2014 "Cimetières" - n° 1677

Dépenses : 387 000 € - Recettes : 64 500 €

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société d'aménagement urbain et rural (SAUR), dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires. La Communauté urbaine conservant à sa charge les travaux d'investissement. Pour l'ensemble de ces travaux, la Communauté urbaine transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

- création d'une clairière musulmane au cimetière de Bron	335 000 €
- installation de caveaux enfants au cimetière de Rillieux la Pape	30 000 €
- études sur la signalétique à Rillieux la Pape	15 000 €

Opération globalisée 2014 "Cité Centre des Congrès" - n° 2665

Dépenses : 189 500€ - Recettes : 31 583 €

- rénovation du monte-charge A20	140 000 €
- divers travaux du propriétaire sur le bâtiment et sur réseaux existants	49 500 €

Opération globalisée 2014 "Parcs de stationnement" - n° 2668

Dépenses : 14 250 € - Recettes : 2 375 €

Il s'agit de travaux du propriétaire sur les parcs de stationnement en affermage.

Opération globalisée 2014 "Golf de Chassieu" - n° 2671

Dépenses : 9 500 € - Recettes (mouvements réels) : 1 583 €

Le contrat de délégation arrivant à échéance, il est devenu nécessaire de procéder au diagnostic des équipements pour relancer une mise en concurrence.

Opération globalisée n° 1689 - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - 285 000 €

Pour 2014, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- remplacement des portes coupe-feu de recoupement des circulations horizontales et des coursives : 60 000 €,
- remplacement des 8 disjoncteurs pieds de colonne (protections des alimentations des colonnes montantes électriques Rhône et Saône normal et secours) : 80 000 €,
- remplacement de 12 disjoncteurs du tableau général basse tension (TGBT) : 25 000 €,
- réfection des murs du palier escaliers mécaniques niveau 4 Rhône (pose de carrelage mural pour éviter les dégradations et les tags) : 25 000 €,
- réfection des sols carrelés autour des escaliers mécaniques niveau 1, salle d'échanges : 40 000 €,
- remplacement des sorties de secours du plateau central du niveau 4 : 20 000 €,
- remplacement des bancs et de l'aire de jeux de la terrasse Rhône : 35 000 €. A noter que ces équipements sont affectés par convention à la Communauté urbaine. La terrasse Rhône est animée par une activité de jardinerie sur des parcelles ouvertes aux familles du quartier qui fréquentent la terrasse avec de jeunes enfants.

Opération globalisée 2014 - n° 2659 - Haltes fluviales - 50 000 €

Au regard du montant restant à engager sur l'opération globalisée 2013, il est proposé de ramener à 50 000 €, le montant de l'opération 2014. A ce jour, il n'y a pas de programmation définie et ce sera en fonction :

- d'une part, des dégradations constatées sur les haltes fluviales après les crues hivernales et printanières avec une priorité de confortement des berges sur l'île Roy sur les parcelles dont la Communauté urbaine est propriétaire,

- et, d'autre part, des interventions, inconnues à ce jour, sur les œuvres d'art et espaces rivulaires suite à la réalisation du projet Rives de Saône et son ouverture au 1er septembre 2013.

Opération globalisée 2014 - n° 1701 - Aire d'accueil des gens du voyage - 170 000 €

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. 18 aires d'accueil sont désormais gérées par la Communauté urbaine pour une capacité de 356 places.

Type	Nbre de places	Commune	Date de livraison	Maitrise d'ouvrage	Adresse
passage	20	Rillieux	Août 2005	Commune	rue Maryse Bastié
séjour	20	Vénissieux	Avril 2006	Commune	53, chemin de Feyzin
séjour	16	Saint Priest	Octobre 2006	Commune	2, rue du Progrès
passage	10	Craponne	Décembre 2006	Commune	116, voie Romaine
séjour	52	Lyon-Feyzin	Décembre 2006	Commune	rue de Surville (St Fons Lyon 7)
passage	20	Sainte Foy-Francheville	Mai 2007	Commune	allée du Puit Fleuri (Sainte Foy les Lyon)
passage	16	Caluire	Juillet 2007	Commune	impasse des Lièvres
séjour	16	Dardilly	Novembre 2007	Commune	chemin du Dodin
passage	46	Vaulx en Velin-Villeurbanne	Septembre 2008	Communauté urbaine de Lyon	4, impasse de la Glayre
séjour	16	Meyzieu	Mai 2009	Communauté urbaine de Lyon	185, rue de la République
passage	26	Chassieu	Septembre 2009	Communauté urbaine de Lyon	rue du Progrès
passage	16	Saint Genis Laval	Février 2010	Communauté urbaine de Lyon	rue des Sources
passage	10	Grigny	Février 2010	Communauté urbaine de Lyon	zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chantelot
séjour	20	Bron	Mars 2010	Communauté urbaine de Lyon	boulevard des Droits de l'homme
séjour	10	Neuville	Juin 2010	Communauté urbaine de Lyon	route départementale 16

séjour	16	Lyon 9	Juillet 2010	Communauté urbaine de Lyon	rue des Deux Amants
passage	16	Ecully	Avril 2011	Communauté urbaine de Lyon	chemin des Cuers
séjour	10	Corbas	Septembre 2011	Communauté urbaine de Lyon	rue des Roses
passage : stationnement limité à 9 mois sur 12				séjour : stationnement limité à 6 mois sur 12	

Le taux de remplissage de ces aires avoisine 100 %.

La gestion des aires d'accueil nécessite, au quotidien, des travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine.

La programmation des travaux est effectuée, suivant des priorités établies chaque année, en fonction des axes suivants : la sécurité des personnes, l'amélioration et la continuité du service offert aux usagers, le maintien et la préservation de l'état du patrimoine communautaire, des travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et le respect de l'environnement. Des ajustements peuvent avoir lieu en cours d'année en fonction des urgences détectées.

Opération globalisée 2014 - n° 1683 - Hôtel de Communauté - 340 000 €

310 000 € concernant le budget principal.

30 000 € concernant le budget annexe du restaurant communautaire.

Pour 2014, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- rénovation de la salle de réunion H	35 000 €
- remplacement des systèmes de conférence des salles A et B	70 000 €
- remplacement de matériel technique et travaux urgents non prévus	70 000 €
- restructuration de bureaux, niveaux 1, 4 et 5	30 000 €
- rénovation des fontes de parking	30 000 €
- travaux de sécurité (suite inspection -agent chargé de la fonction d'inspection- ACFI)	35 000 €
- rénovation des locaux vestiaires/douches de l'unité Hôtel de Communauté	30 000 €
- travaux en régie	10 000 €
- restaurant travaux divers (acoustique, eau chaude sanitaire, éclairage, local technique)	30 000 €

Opération globalisée 2014 - n° 1695 - Autres bâtiments et espaces communautaires - 1 530 000 €

1 380 000 € concernant le budget principal.

150 000€ concernant le budget annexe de l'assainissement.

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (construction et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues, autres que le CELP et l'Hôtel de Communauté traités par ailleurs.

Cette programmation est effectuée en collaboration avec les directions concernées. Cette opération intègre les travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique à Saint Priest et les travaux à la Cité Centre des congrès.

Les priorités seront faites, conjointement, par la DLB et par la direction bénéficiaire lors des comités inter-direction.

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de services (projet de service, réorganisation/mécanisation du travail, etc.), des opportunités dans le domaine du foncier et du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que les interventions initialement prévues pourront subir, en cours d'année, des modifications. Les travaux urgents et/ou devenus prioritaires non programmés, survenant en cours d'année, se substitueront à ceux retenus avec les directions bénéficiaires.

Ce programme concerne, principalement :

- des acquisitions et des aménagements de locaux (bureaux et dépôts),
- des mises aux normes d'équipement techniques,
- des rénovations de locaux dans le cadre de la maintenance préventive,
- des travaux de maintenance du gros œuvre.

Opération globalisée 2014 - n° 2662 - Diminuer les consommations énergétiques - 80 000 €

70 000 € concernant le budget principal.

10 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement.

Cette opération globalisée a vocation à intégrer, d'une part, les travaux d'amélioration sur la performance énergétique des locaux et, d'autre part, le remplacement d'équipements utilisant le gaz R22 comme fluide réfrigérant. Ce gaz est réutilisable en maintenance jusqu'au 31/12/2014 comme fluide recyclé ou régénéré. Au-delà, il ne sera plus autorisé de mettre ce fluide, même recyclé ou régénéré, dans une machine. En conséquence, le R22 récupéré d'une machine démantelée est un déchet qui doit être détruit mais pouvant être recyclé ou régénéré puis réutilisé jusqu'au 31/12/2014 dans une autre machine. Cette opération permet la poursuite de la campagne de changement des appareils pour être en conformité en 2015.

Le programme des travaux pour 2014 prévoit :

Pour le budget principal : fin de la campagne de remplacement du matériel utilisant le R22 :

- remplacement des appareils de climatisation de petite puissance, direction de la voirie et de la propreté,
- remplacement de chaudières murales de 36 kW,
- création de raccordements électriques pour les pools de véhicules électriques en auto-partage immeuble "porte sud" et "clip" (énergie verte).

Pour le budget annexe de l'assainissement :

- remplacement des appareils de climatisation de petite puissance, sites de Bollier, Mérieux, Bruxelles,
- création de raccordements électriques pour le pool de véhicules électriques immeuble Triangle (énergie verte)

Opération globalisée 2014 - n° 1665 - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services - 572 000 €

500 000 € concernant le budget principal.

46 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement.

26 000 € concernant le budget annexe du restaurant communautaire.

Cette opération globalisée est partagée entre le centre technique de maintenance (CTM) pour l'acquisition d'outillages, de matériels techniques spécifiques, le renouvellement de l'électroménager des services et l'unité logistique et moyens généraux (LMG) pour l'achat de mobiliers et matériels usuels en renouvellement des mobiliers pour l'ensemble des directions de la Communauté urbaine. Depuis 2011, elle abrite, également, les dépenses des services communautaires qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation spécifique vu la faiblesse des montants ou du caractère ponctuel des achats.

Programmation pour 2014 - Budget principal : 500 000 € :

Concernant le mobilier et le matériel géré par la DLB : 482 500 € :

- tous services, hors services urbains et budgets annexes :
 - . acquisition de mobiliers suite aux projets de services, créations de poste, acquisitions de locaux, opérations d'aménagement ou de transfert de site,
 - . achat de matériels de bureau et de matériels audio-vidéo,
 - . renouvellement des mobiliers des salles de réunions de l'Hôtel de communauté,
 - . armoires automates pour les pools véhicules, achat d'une auto-laveuse, d'un thermocolleur, de destructeurs de documents, petits électroménager, mobiliers ergonomiques non pris en charge par la direction des ressources humaines (DRH), outillages, matériel d'équipement techniques (ventilo convecteurs, pompes, circulateurs, etc.),

- direction de la voirie (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux,

- direction de la propreté (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux.

Concernant les besoins des "directions orphelines" : 17 500 € :

- achat de mobiliers d'adaptation à l'emploi ou de matériels spécifiques.

Programmation pour 2014 - Budget assainissement : 46 000 €

. Acquisition de mobiliers pour les nouveaux dépôts, renouvellement de mobiliers obsolètes (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire),

. Acquisition de petit électroménager pour les subdivisions et de matériels divers (serrures, cumulus, etc.).

Programmation pour 2014 - Budget annexe du restaurant communautaire : 26 000 € :

Matériels et mobiliers gérés par la DRH pour l'équipement et le fonctionnement du restaurant officiel et celui des agents communautaires.

Opération globalisée 2014 - n° 1671 - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs - 1 794 000 €

1 500 000 € concernant le budget principal

294 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement

Propositions pour l'opération globalisée 2014 :

Les axes principaux pour 2014 sont les suivants :

- acquérir d'autres véhicules électriques pour les pools en auto-partage,
- engager la démarche d'achat de véhicules gaz naturel véhicule (GNV) si le projet de construction d'une station autour du Transbordeur est confirmé,
- mise en œuvre de parc de pools supplémentaires,
- maintenir le rythme de renouvellement du parc,
- développer le parc de vélos traditionnels et électriques en pool.

Concernant les véhicules de pool, et comme les années précédentes, afin de maintenir un parc de véhicules toujours aussi performant, les nouveaux véhicules de type citadines sont principalement affectés aux pools en remplacement des plus anciens, qui sont eux-mêmes ventilés dans les directions. Ces derniers restent des véhicules d'excellente qualité, de moins de 2 ans, avec un faible kilométrage et parfaitement entretenus par les équipes.

Le montant de l'opération globalisée doit être calibré afin de prendre en compte la différence de coût entre un véhicule thermique et un véhicule électrique. En effet, le coût constaté en 2013 d'une petite citadine est d'environ 9 400 € alors que celui d'un véhicule électrique est d'environ 21 500 € avec un impact collatéral sur le budget de fonctionnement s'il faut louer les batteries en fonction du constructeur automobile. Le ratio est le même pour l'achat d'un véhicule utilitaire (sans aménagement intérieur) ; camionnette thermique : 13 000 € ; électrique : 32 000 €.

Les aménagements sur fourgons sont, depuis quelques années, effectués à partir de kits, qui sont démontables et en partie réutilisables sur les véhicules neufs. Ce type d'équipement a permis de réaliser des économies et une réutilisation plus importante des aménagements intérieurs.

Pools de véhicules :	Véhicules affectés :
10 véhicules électriques, vélos classiques et à assistance électrique (20 + 20), un fourgon transport de matériel, deux fourgonnettes, 47 petites citadines	8 citadines, 12 fourgons avec leurs aménagements, 34 fourgonnettes, 1 fourgonnette électrique et ses aménagements, 1 berline compacte

A noter, la prévision de vente d'environ 100 véhicules légers (berlines, utilitaires, fourgons) au budget principal et d'environ 20 véhicules au budget annexe de l'assainissement pour un montant respectif de 100 000 € et 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine communautaire bâti et non bâti pour l'année 2014.

2° - Décide

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P22 - Cimetières et crématoriums pour un montant de 387 000 € en dépenses et 64 500 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- en dépenses : 333 036 € en 2014 et 53 964 € en 2015,

- en recettes : 55 506 € en 2014 et 8 994 € en 2015.

sur l'opération n° 0P22O1677 Cimetières. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 64 500 € ;

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 189 500 € en dépenses et 31 583 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- en dépenses : 163 658 € en 2014 et 25 842 € en 2015,

- en recettes : 27 277 € en 2014 et 4 306 € en 2015.

sur l'opération n° 0P02O2665 Cité Centre des Congrès DSP. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 31 583 € ;

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnements pour un montant de 14 250 € en dépenses et 2 375 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 14 250 € en 2014,

- en recettes : 2 375 € en 2014.

sur l'opération n° 0P10O2668 parcs de stationnement. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 2 375 € ;

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P04 - Tourisme pour un montant de 9 500 € en dépenses et 1 583 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 9 500 € en 2014,

- en recettes : 1 583 € en 2014.

sur l'opération n° 0P04O2671 Golf de Chassieu. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 1 583 € ;

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 285 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivants : 205 000 € en 2014 et 80 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P08O1689 Centre d'Echanges de Lyon Perrache ;

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales pour un montant de 50 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2014 sur l'opération n°0P13O2659 haltes fluviales ;

g) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage pour un montant de 170 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 136 000 € en 2014 et 34 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P16O1701 aires d'accueil des gens du voyage ;

h) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 310 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 217 000 € en 2014 et 93 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O1683 hôtel de Communauté,

- pour un montant de 30 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015 sur l'opération n° 5P28O1683 hôtel de Communauté ;

i) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 380 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 953 694 € en 2014 et 426 306 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O1695 Autres bâtiments et espaces communautaires ;

- pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2014 et 50 000 € en 2015 sur l'opération n° 2P28O1695 Autres bâtiments et espaces communautaires ;

j) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 70 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 56 000 € en 2014 et 14 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O2662 Diminuer les consommations énergétiques ;

- pour un montant de 10 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 10 000 € en 2014 sur l'opération n° 2P28O2662 Diminuer les consommations énergétiques ;

k) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 387 900 € en 2014 et 112 100 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O1665 mobiliers, matériels et moyens généraux,

- pour un montant de 46 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € en 2014 et 26 000 € en 2015 sur l'opération n° 2P28O1665 mobiliers, matériels et moyens généraux ;

- pour un montant de 26 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € en 2014 et 6 000 € en 2015 sur l'opération n° 5P28O1665 mobiliers, matériels et moyens généraux ;

l) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 133 587 € en 2014 et 366 413 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O1671 acquisitions et aménagements de véhicules légers,

- pour un montant de 294 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 189 000 € en 2014 et 105 000 € en 2015 sur l'opération n° 2P28O1671 acquisitions et aménagements de véhicules légers.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.